

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD039-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	67
Votants	77
Pouvoirs	10

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux  
le 23 mars 2018

**LE 29 mars 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : STATIONS D'EPURATION PERI-URBAINES – PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS 2018-2020**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLER, PAUL, DORET, ROUX.

MM. BUISSON, BONNET, LARRE, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, LE VACON, ROUQUIE, MATHIEU, RAUZET, LOURD, GRELLETY, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

SUPPLEANTE : Mme DAURIAC

ABSENTS :

Mmes : KERGOAT, DATRIER, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, DECABRAS, SALOMON.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, SUBERBERE, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS, FRADON, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, TENAILLON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, REYNET, COLBAC, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. SUBERBERE	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme KERGOAT	Pouvoir à	M. PUYRIGAUD
M. MARTINEAU	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. SCHRICKE	Pouvoir à	M. PROTANO
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
M. REYNET	Pouvoir à	M. AUZOU
M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. DUCENE
M. MONTORIOL	Pouvoir à	M. COLLINET

**OBJET : STATIONS D'EPURATION PERI-URBAINES – PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS 2018-2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant que** le Grand Périgueux assure la maîtrise d'ouvrage de 29 stations d'épuration sur l'ensemble du territoire (3 stations "Urbaines" : BOULAZAC-ISLE-MANOIRE, TRELISSAC et MARSAC SUR L'ISLE exploitées en délégation de service public et 26 autres dites "Péri-Urbaines").

**Que** le plan pluriannuel d'investissement du mandat prévoyait la création de 4 nouvelles unités de traitement ("Laurière" à ANTONNE-ET-TRIGONANT, "La Roche Beaulieu" à ANNESSE-ET-BEAULIEU, "Le Bourg" au CHANGE et "Les Piles" à CORNILLE).

**Que** la commune de SAINT-MAYME-DE-PEREYROL a engagé, depuis 2015, l'opération de création d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration au niveau du bourg afin de résorber une situation d'insalubrité (rejets directs d'eaux usées sur la voie publique).

**Que** ce sont donc 5 nouveaux ouvrages qu'il convient de planifier en termes de programme d'investissement pluri-annuel.

**1. "LE BOURG" - SAINT-MAYME-DE-PEREYROL**

Le projet consiste en la réalisation d'un système de collecte pour desservir environ 20 branchements du Bourg (domestiques + école + salle des fêtes + restaurant) et d'une station (90 EH) à filtres plantés de roseaux avec zone d'infiltration des eaux traitées (car il n'y a aucun ruisseau pérenne existant à proximité du projet). Initiée par la commune, l'étude menée par SOCAMA a atteint le stade du dossier de consultation des entreprises (DCE).

- Diagnostic ANC : l'étude réalisée par SOCAMA en 2016 repose sur des diagnostics ANC de 2008. Notre SPANC procède aux contrôles de bon fonctionnement des installations des immeubles concernés par le projet en janvier/février 2018.
- Emplacement de la station : le terrain nécessaire a été acquis par la commune.
- Budget opération : estimation (juin 2015) 380 000 € HT (Commune : 220 000 €, Grand Périgueux : 160 000 €, l'opération étant gérée en groupement de commande).
- Programmation proposée :

o Avenant au marché de maîtrise d'œuvre (pour y intégrer le Grand Périgueux) : mars-avril 2018 ;

o Poursuite des études avec la commune : 2018/2019 ;

o Consultation des entreprises : 2019 ;

o Travaux : 2020.

**2. "LAURIERE" – ANTONNE-ET-TRIGONANT**

Le projet consiste en la création d'un réseau de collecte desservant 20 branchements du "Hameau de Laurière" ainsi qu'une station à filtres plantés de roseaux (55 EH) avec rejet des eaux traitées dans l'Isle. Cette opération est portée en groupement de commandes entre la commune et le Grand Périgueux. L'ARS a émis un avis favorable au projet qui se situe dans le périmètre de protection de la source des Bories.

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la source des Bories impose la mise en place de l'assainissement collectif sur le hameau.

- Diagnostic ANC : ils ont été réalisés en 2017.
- Emplacement de la station : le foncier nécessaire n'a pas été acquis. Après rencontre avec les propriétaires, une proposition va être formulée par la Commune. L'acquisition à l'amiable devrait aboutir en 2018.
- Budget opération : estimation (juin 2017) 310 000 € HT (Commune : 180 000 €, Grand Périgueux : 130 000 €).
- Programmation proposée :

o Acquisition du foncier par la Commune (en cours) : 2018

o Consultation des entreprises : 2018

o Travaux : 2019

### 3. "LA ROCHE BEAULIEU" – ANNESSE-ET BEAULIEU

Le projet consiste en la création d'un réseau de collecte desservant 57 branchements du hameau de la Roche Beaulieu (lotissement + collège + maison d'hôtes) ainsi qu'une station à filtres plantés de roseaux (350 EH) avec rejet des eaux traitées dans l'Isle. Cette opération serait portée en groupement de commandes entre la commune et le Grand Périgueux.

- Diagnostic ANC : ils ont été réalisés en 2012 par la SAUR. Il est préconisé de refaire les diagnostics par notre régie SPANC pour disposer d'un état à jour des «non-conformités» (car il y a eu des évolutions de la réglementation depuis).
- Emplacement de la station : le foncier nécessaire n'a pas été acquis. Il est proposé de demander à la commune d'acquérir le foncier envisagé nécessaire au projet avant de lancer l'opération.
- Budget opération : estimation (2013) 600 000 € HT (Commune : 400 000 €, Grand Périgueux : 200 000 €).
- Programmation proposée :

o Acquisition du foncier par la commune : 2018/2019

o Diagnostics ANC : 2019

o Etudes : 2019

o Travaux : 2020/2021

### 4. "LE BOURG" – LE CHANGE – BASSILLAC-ET-AUBEROCHE

Le projet consiste en la création d'un réseau de collecte desservant 52 branchements du bourg du Change ainsi qu'une station (175 EH) à filtres plantés de roseaux avec rejet des eaux traitées dans l'Isle. Cette opération serait portée en groupement de commandes entre Bassillac et Auberoche et le Grand Périgueux.

- Diagnostic ANC : ils ont été réalisés en 2013/2014 par Véolia.
- Emplacement de la station : le foncier nécessaire n'a pas été acquis. Il est proposé de demander à la commune d'acquérir le foncier envisagé nécessaire au projet avant de lancer l'opération.
- Budget opération : estimation (2011) 600 000 € HT (Commune : 400 000 €, Grand Périgueux : 200 000 €)

– Programmation proposée :

- o Acquisition du foncier par la commune : 2018/2019 ;
- o Etudes : 2019 ;
- o Travaux : 2020/2021.

5. "LES PILES" – CORNILLE

Le projet consiste en la création d'un réseau de collecte desservant 8 branchements du Hameau des Piles ainsi qu'une station (20 EH) de type filière assainissement individuel (fosse + drains). Bien que de taille très modeste, cette opération est rendue nécessaire par l'impossibilité de réhabiliter les ANC à la parcelle (pas de foncier disponible) et la présence de rejets directs d'eaux brutes dans le fossé de la route départementale RD8. Cette opération serait portée en groupement de commandes entre la commune et le Grand Périgueux.

- Diagnostic ANC : ils ont été réalisés en 2017/2018 par le SPANC du Grand Périgueux.
- Emplacement de la station : Une parcelle a été identifiée mais, à ce jour, le foncier nécessaire n'a pas encore été acquis. Il est proposé de demander à la commune d'acquérir le foncier envisagé nécessaire au projet avant de lancer l'opération.
- Budget opération : estimation (2013) 60 000 € HT (Commune : 40 000 €, Grand Périgueux : 20 000 €)
- Programmation proposée :

- o Acquisition du foncier par la commune : 2018 ;
- o Etudes : 2018/2019 ;
- o Travaux : 2020.

**Considérant que** concernant l'Agence de l'Eau, aucun dossier ne bénéficie à ce jour de Décision Attributive de Subvention (DAS). L'année 2018 coïncidant avec la fin du 10ème programme, plus aucun nouveau dossier ne pourra être présenté. Il convient d'attendre octobre 2018 pour connaître les nouvelles modalités d'aides permises par le 11ème programme (2019/2023).

**Que** pour le Conseil Départemental, aucun dossier ne bénéficie à ce jour de DAS. Il n'a pas inscrit ces opérations assainissement dans ses contrats de canton pour le mandat 2014/2020.

**Que** ces opérations s'inscrivent dans une planification pluriannuelle et dans un contexte de lissage de la redevance Assainissement « Péri-Urbain » (1,11 € HT/m<sup>3</sup> en 2018) pour tendre vers l'objectif de 1,17 € HT/m<sup>3</sup> en 2019 qui correspond au montant de la redevance Assainissement « Urbain » et de transfert intégral de la compétence Assainissement au Grand Périgueux programmé au 01 janvier 2020.

**Que** cela permettra d'assurer le financement des opérations ci-dessus proposées sans autre incidence sur la redevance, indépendamment des décisions qui pourraient être prises en la matière dans le cadre du transfert de l'intégralité de la compétence.

**Que** selon les volontés et les possibilités d'investissement de chaque commune concernée (qu'il conviendra de vérifier au préalable) ; il est donc proposé l'échéancier de réalisation suivant :

	2018	2019	
St Mayme de Pereyrol - Bourg	Etudes	Etudes	Travaux
Antonne - Laurière	Acquisition/Etudes	Travaux	
Cornille - Les Piles	Acquisition/Etudes	Etudes	Travaux
Le Change - Bourg	Acquisition	Acquisition/Etudes	Travaux
Annesse -La Roche Beaulieue	Acquisition	Acquisition/Diagnostique ANC/Etudes	Travaux

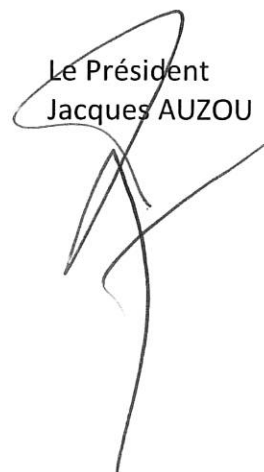
#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Adopte la planification proposée ci-avant pour la réalisation de ces opérations ;
- Sollicite les aides de l'Agence de l'Eau Adour et du Conseil Départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	12 AVR. 2018	Pour extrait conforme	12 AVR. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	12 AVR. 2018	Périgueux, le	12 AVR. 2018

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 23/04/2018

Reçu en préfecture le 23/04/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180329-DD0392018-DE